

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2024 Affichage : 24/01/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 17 JANVIER 2024

Nombre de membres:

En exercice: 60 Présents: 36 Pouvoirs: 15 Votants:51

Date de convocation et d'affichage: 11 janvier 2024

Numéro: D20240117\_06

## Objet:

Approbation de la convention de financement et de la subvention au centre social Colibri

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 janvier, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Germain-sur-Renon, sous la présidence de Madame Isabelle **DUBOIS** 

COMMUNES	DELEGUES			Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	х		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	Х		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	Х		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	Х		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		х	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	Х		
	Stéphane	MERIEUX	Х		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		х	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	Х		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	Х		
	Chantal	BROUILLET		х	E. BERNARD
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	Х		
	Sylvie	BIAJOUX		х	P. CURNILLON
	Michel	JACQUARD	Х		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	х		
	Pascal	CURNILLON	Х		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		х	M. JACQUARD
	Jean-François	JANNET	Х		
CONDEISSIAT	Daniel	MOREL	Х		
CRANS	Françoise	MORTREUX		х	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		х	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		х	JP. COURRIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	Х		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	х		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	Х		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	х		
	Émilie	FLEURY	Х		
	Jean-Luc	BOURDIN		Х	

Accusé certifié exécutoire

			Réception par le préfet : 23/01/2024		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	Affichage : 24/01/2024		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	х		
	Rachel	RIONET	х		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		х	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		х	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	х		
	Evelyne	ESCRIVA	х		
	Pascal	GAGNOLET		х	E. ESCRIVA
	Claude	LEFEVER		х	E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR			
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI		х	F. BARDON
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	х		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	х		
	Patricia	ALLOUCHE		х	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	х		
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINNLER	х		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	х		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	х		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	х		
	Martine	MOREL-PIRON		х	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		х	L. LOREAU
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		х	
VALEINS	Fréderic	BARDON	х		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	х		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		х	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	х		
	François	MARECHAL		х	P. POTTIER
	Marie Anne	ROUX		х	
	Didier	FROMENTIN	Х		
	Agnès	DUPERRIER		Х	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT	х		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		х	

Secrétaire de séance élu : Ludovic LOREAU

Rapporteur: Evelyne ESCRIVA

**Considérant** la compétence de la Communauté de communes en matière de parentalité,

**Considérant** le soutien aux centres sociaux pour l'accompagnement à la vie sociale, **Considérant** la signature de la convention pluriannuelle 2023-2024 entre la Communauté de communes et le centre social Colibri d'un montant global prévisionnel de 60 000€,

**Considérant** l'activité du centre social Colibri, l'association a émis une demande de subvention auprès de la Communauté de communes de la Dombes pour assurer les missions du centre social situé 414 rue de la Dombes à Villars les Dombes.

L'association a été reçue pour présenter sa demande de soutien financier et pour échanger avec les membres des commissions action sociale et finances lors de la séance du 19 décembre 2023.

001-200069193-20240117-DELIB-24-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2024 Affichage : 24/01/2024

Vu l'avis favorable des commissions action sociale et finances le 19 décembre 2023,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'attribuer une subvention de 30 000€ au centre social Colibri pour l'année 2024,
- De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- D'autoriser Mme La Présidente à signer tous documents nécessaires.

## Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de 30 000€ au centre social Colibri pour l'année 2024,
- De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- D'autoriser Mme La Présidente à signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 17 janvier 2024

La Présidente, Isabelle DUBOIS